



Harcèlement par un voisin et rupture de bail

Par **lilou**, le **26/05/2012** à **09:25**

Bonjour,

Depuis 1 an et demi , je me suis installée avec ma fille dans un appartement et dès le début mon plus proche voisin m'a insulté , menacé verbalement mais aussi avec une arme ... J ai porté plainte plusieurs fois . Des personnes ont été témoins de plusieurs scènes .

Cet homme a eu des antécédents du même ordre avec d'autres voisins .

Parallèlement depuis mon installation, mes pneus de ma voiture ainsi que ceux de ma voiture professionnelle ont été crevés 13 fois

Je cherche aujourd'hui à déménager au plus vite , car malgré toutes mes démarches cet homme continue à agir de la sorte. Je ne me sens plus en sécurité.

Ma question : puis- je rompre mon contrat de bail immédiatement si je trouve rapidement un appartement . Ma propriétaire n'est pas d 'accord . Est ce que le harcèlement est reconnu si j 'en amène toutes les preuves .

En vous remerciant de votre attention

Par **cocotte1003**, le **26/05/2012** à **13:18**

Bonjour, non vous ne pouvez pas réduire votre préavis. Envoyez votre lrar de préavis.

Prévenez votre bailleur que vous souhaitez partir au plus vite. Montrez vous acomodante pour les visites de relocation, et remette l'appartement en état conforme à l'état des lieu d'entrée ça facilitera une location plus rapide. Dès que votre bailleur vous avertir qu'elle a trouvé un nouveau locataire, demandez lui de vous le confirmer par écrit, cordialement

Par **lilou**, le **27/05/2012** à **12:32**

Merci pour la réponse rapide que vous m 'avez donnée